



**Compte-rendu du Conseil Communautaire**  
**Du lundi 30 Septembre 2013 à 18 heures 30,**  
**Salle Gabrielle d'Estrées de Coucy le Château Auffrique.**

L'an deux mil treize, le trente septembre à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire, légalement convoqué s'est réuni sous la présidence de Monsieur Thierry LEMOINE, Président de la Communauté de communes du Val de l'Ailette.

M. Thierry LEMOINE, Président ouvre la séance à 18 heures 40 minutes et fait l'appel nominatif des délégués titulaires et suppléants :

Communes	DELEGUES TITULAIRES			Présent	Absent	Absent Représenté	DELEGUES SUPPLEANTS		Présent	Absent	Votant
<b>BARISIS-AUX-BOIS</b>											
1	M. BOBO	François			Exc		Mme ARMANI	Françoise		X	
2	M. PERNAUT	Guy	X				M. FLAMANT	Jean	X		X
<b>BICHANCOURT</b>											
3	M. DECOOL	Michel	X				M. THUILLIER	Jean-Jacques		Exc	
4	M. FERRANDIERE	Jean-Noël	X				M. MANNE	René	X		
<b>CHAMPS</b>											
5	M. CREPEAUX	Pascal		X			M. BOLLIOU	Laurent	X		X
<b>COUCY-LA-VILLE</b>											
6	M. VAGNIEZ	Roger	X				M. LEFEVRE	Philippe	X		
<b>COUCY-LE-CHATEAU</b>											
7	M. DUMINIL	Jack	X				M. DAUCHELLE	Patrice		X	
8	M. CAUX	Patrick	X				Mme BENNECEUR	Stéphanie		X	
9	Mme LECAUX	Luminita		X			Mme CHICHMANIAN	Patricia		X	
<b>CRECY-AU-MONT</b>											
10	M. GILLIARD	Henri	X				M. FLAMANT	Léon		X	
<b>FOLEMBRAY</b>											
11	Mme PETIT	Françiane	X				M. POITOU	Xavier		X	
12	M. CORDIER	Denis	X				Mme CLUZEAU	Lucette	X		
13	M. DEREUDRE	Serge	X				M. MEY	James	X		
<b>GUNY</b>											
14	M SMORAG	Henri			Exc		M. LAFRANCAISE	Daniel	X		X
<b>JUMENCOURT</b>											
15	M. MARTIN	Jacques		X			Mme TUST	Sabine	X		X
<b>LANDRICOURT</b>											
16	M. WARNIER	Eddy	X				M. LETOFFE	Didier		X	
<b>LEULLY-SOUS-COUCY</b>											
17	Mme BASDEVANT	Anne Marie			Exc		Mme CHARUK	MONIQUE	X		X
<b>PONT-SAINT-MARD</b>											
18	M. COOREVITS	Jean Michel	X				Mme PIERRET	Anne Marie	X		
<b>QUINCY-BASSE</b>											
19	M. TURQUIN	Guy	X				M. LOTH	André		X	
<b>SAINT-AUBIN</b>											
20	M. PHILIPON	Benoît	X				M. CARBONNIER	Michel		X	
<b>SAINT-PAUL-AUX-BOIS</b>											
21	M. LECLERCQ	Jean-Marie	X				Mme LARDE	Marie-France		Exc	
<b>SELENS</b>											
22	M. NICPON	Guy		X			M. WY SOCKI	Patrice		X	
<b>SEPTVAUX</b>											
23	M. LAUTOUT	Christophe	X				M. CAVELIER	Marc		X	
<b>TROSLY-LOIRE</b>											
24	M. LEMOINE	Thierry	X				M. LOUIS	Daniel		X	
25	Mme GIRARD	Betty	X				M. THEVENIN	Jean	X		
<b>VERNEUIL-SOUS-COUCY</b>											
26	M. CORNILLE	Roger	X				M. SEPPE	Bernard		X	

24 délégués votants titulaires ou suppléants sur 26 délégués. Le quorum est atteint.

**M Cornille, M Thevenin, M Caux, M Coorevits, Mme Pierret et M Ferrandière informent l'assemblée du fait qu'ils n'ont pas reçu les convocations pour ce conseil communautaire ainsi que le compte-rendu du précédent conseil communautaire. Mme Dégardin répond que les courriers ont été postés le mardi 24 septembre pour la levée de 15h30. Elle va prendre contact avec la poste pour avoir les explications nécessaires.**

**L'ordre du jour est le suivant :**

1. Approbation du compte-rendu du conseil communautaire du 1<sup>er</sup> Juillet 2013
2. Statuts de Noréade
3. Tourisme : Projet Grande Guerre – Financement Feader – Autorisation de programme
4. Ribambelle : Convention financière avec Verneuil et acte notarié de cession
5. Projet Educatif Local : Présentation état d'avancement
6. Scolaire : Frais de fonctionnement
7. OPAH : Bilan intermédiaire – Proposition d'évolution des taux
8. Départ en retraite
9. Questions diverses

Le Président procède ensuite à la désignation du secrétaire de séance : Monsieur Denis CORDIER est désigné.

## **1. Approbation du Compte-rendu du Conseil Communautaire du 27 mai 2013**

Etant donné que l'ensemble des délégués destinataires de la convocation par courrier n'ont pas reçu le document, le Président propose à l'assemblée reporter la validation du compte rendu du Conseil communautaire du 1<sup>er</sup> Juillet 2013 au prochain conseil communautaire. Cette proposition est acceptée par l'assemblée

## **2. Statuts de Noréade**

M le Président rappelle à l'assemblée que la Communauté du Val de l'Ailette est concernée par l'activité du SIDEN-SIAN pour la compétence Assainissement non collectif exercée sur la commune de Leully sous Coucy. Il explique que le Val de l'Ailette ayant cette compétence, il y a représentation substitution de la commune de Leully par le Val de l'Ailette au sein des instances SIAN-SIDEN.

Mme Dégardin explique ensuite que les modifications adoptées par le SIAN-SIDEN lors de son comité syndical en date du 25 juin 2013 sont les suivantes:

- ✓ Habilitation du SIDEN-SIAN à exercer une compétence à la carte supplémentaire de « Défense Extérieure Contre l'Incendie ».
- ✓ Mise en adéquation des attributions de la compétence « Assainissement Pluvial » telle que prévue sous le sous-article IV.3 des statuts actuels du Syndicat avec les nouvelles dispositions introduites par la loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 « portant engagement national pour l'environnement » dite loi Grenelle 2.
- ✓ Modification des modalités actuelles de constitution du Comité du Syndicat rendues nécessaires par l'adjonction d'une compétence à la carte supplémentaire et par les réformes de l'Intercommunalité en cours. Ces modifications visent notamment à maintenir et si possible à améliorer la représentativité de chacune des compétences au sein du Comité en tenant compte de l'importance du territoire sur lequel elle est exercée et du volume d'activité du service relevant de cette compétence.

La nouvelle rédaction des statuts est ensuite soumise à l'assemblée. Si les nouveaux articles IV.4) et IV.5) sont parfaitement compréhensibles, le nouvel article VII : Comité du Syndicat est beaucoup plus compliqué.

Le président fait remarquer que l'on ne se rend pas bien compte de la représentation de la Commune de Leully dans ce montage et signale que cela pourra être demandé au SIAN SIDEN afin que la commune puisse avoir un représentant.

En l'absence de remarque, le président propose de passer au vote.

***Le conseil communautaire approuve à l'unanimité les modifications des statuts du SIAN-SIDEN ainsi que la proposition de M Lemoine quant à l'information sur la représentativité.***

### **3. Tourisme : Projet Grande Guerre – Financement Feader – Autorisation de programme**

M. Vagniez présente les deux projets de circuits sur le thème de la Grande Guerre:

- Circuit du Canon
- Circuit Ann Morgan

Ces deux projets bénéficient d'un financement FEADER pour lequel deux délibérations sont obligatoires :

- Celle validant le plan de financement global des deux circuits
- Celle validant l'engagement de la collectivité sur la totalité du projet.

Le plan de financement avec les subventions et la prise en charge de la Communauté de Communes sont donc présentés comme suit :

Projets	Coût projets		Aides et subventions					Reste à charge Collectivités		
			DETR	CDDL	FEADER		Montant	HT	TVA	TTC
	Assiette	Montant			Total Subv.					
Circuit du canon	41 100,00 €	49 155,00 €	20 550 €	Ss Obj.	41 100 €	12 320 €	32 870 €	8 230 €	8 055 €	16 285 €
Circuit A.Morgan	63 574,30 €	76 034,86 €	Ss Obj.	14 250 €	63 574 €	31 787 €	46 037 €	17 537 €	12 461 €	29 998 €
<b>TOTAUX</b>	<b>104 674 €</b>	<b>125 190 €</b>	<b>20 550 €</b>	<b>14 250 €</b>		<b>44 107 €</b>	<b>78 907 €</b>	<b>25 767 €</b>	<b>20 516 €</b>	<b>46 283 €</b>

☞ M. Coorevits demande si ce sont des prévisions de dépense pour 2013 ?

M. Lemoine indique qu'effectivement ces provisions concernent l'année 2013 mais que si nous nous engageons sur celles-ci cela implique également un engagement pour 2014.

Mme Dégardin précise à son tour que l'on propose aujourd'hui une autorisation de programme (AP) de 125 190 € qui correspond au montant de l'enveloppe maximale dédiée à l'opération, d'une part et d'autre part de voter des crédits de paiement d'année en année comme suit

Libellé programme	Montant de l'AP	Montant des CP	
		2013	2014
Circuit du canon	49 155 €	9 831 €	39 324 €
Circuit A.Morgan	76 035 €	10 000 €	66 035 €
<b>TOTAL</b>	<b>125 190 €</b>	<b>19 831 €</b>	<b>105 359 €</b>

La somme des crédits de paiements votés annuellement ne peut être supérieure au montant de l'autorisation de programme.

☞ M. Philipon demande s'il est possible de visualiser les circuits sur une carte.

Mme Poussin, chargée développement touristique, précise qu'elle ne dispose pas de carte en l'état mais indique à l'oral le tracé prévisionnel du circuit qui passera par les communes de Soissons, Anizy-le-Château, Vic-sur-Aisne, Blérancourt et Coucy-le-Château pour un circuit d'environ 80 kms au total.

☞ M. Lautout s'interroge sur l'intérêt de prendre un bureau d'étude pour ce dossier.

Mme Poussin précise que ce n'est pas un bureau d'étude auquel nous faisons appel mais un prestataire chargé de concevoir la scénarisation des circuits et leurs réalisations grâce à différents outils d'interprétation (panneaux, outils numériques ou autres...). Les recherches historiques sont menées en amont par un groupe d'historiens locaux.

M. Philipon fait remarquer qu'il apparaît important de solliciter à ce sujet l'association 14-18 de Jean-Luc Pamart à Soissons.

*M. Dumont, conseiller général, arrive.*

☞ M. Lemoine en profite pour l'interpeller sur le sujet et lui demander les informations qu'il a en sa possession sur ce dossier.

M. Dumont répond qu'il ne suit pas le dossier mais qu'il va interroger ses connaissances.

M. Lemoine précise que ce dossier n'est pas simple. En ce qui concerne le canon de Coucy, de multiples interlocuteurs doivent être consultés : la commune de Coucy l'Architecte des bâtiments de France, la préfecture, l'ONF... et les normes de sécurité respectées.

☞ Mme Charuk intervient afin de savoir si le site de l'épée de Leuilly-sous-Coucy fait partie du projet.

Mme Poussin lui répond que ce site est lié à la Guerre de 39-45.

M. Lemoine précise qu'actuellement, c'est projets concernent la Guerre de 14-18.

☞ M. Gilliard demande si ces circuits seront pérennisés dans le temps.

Mme Poussin informe l'assemblée du fait que l'IGN éditera une carte du circuit Ann Morgan et qu'Atout France (Agence Touristique de France) va également répertorier ces circuits. A cela, M. Vagniez ajoute qu'il y a une demande de labellisation actuellement en cour.

M. Dumont ajoute alors que sur 44 projets, 22 sont labellisés pour le moment.

M. Lemoine précise que les personnes étant potentiellement intéressées par ces projets doivent se faire connaître. Au niveau des propositions de projet sur la Guerre de 14-18, il y a une réelle volonté de la préfecture et du conseil général de réaliser et mettre en valeur ces projets.

M. Lemoine demande au Conseil s'il y a des questions. En l'absence, il propose de passer au vote.

***Le conseil communautaire approuve à l'unanimité le plan de financement global des deux circuits ainsi que l'engagement de la collectivité sur la totalité du projet tant au niveau de l'autorisation de programme que des crédits de paiements.***

M. Vagniez souhaite terminer sur le tourisme en remerciant l'ensemble des acteurs bénévoles sur la manifestation des Verreries qui a rassemblé ce jour, à Folembay 125 scolaires pour un total de 300 sur les 4 jours et a nécessité beaucoup d'organisation. Il tient également à remercier tout particulièrement Mme Charuk, membre du conseil communautaire pour son investissement sur l'atelier mosaïque.

M. Lemoine ajoute que cette manifestation (tant l'exposition que les conférences) avait été passionnante et que certains visiteurs avaient pu faire part de leurs propres souvenirs contribuant ainsi à l'animation de la soirée.

#### **4. Ribambelle : Convention financière avec Verneuil et acte notarié de cession**

M. Lemoine aborde les travaux concernant l'extension de la Ribambelle et explique l'interaction du projet avec les terrains et locaux existants appartenant à la commune de Verneuil.

Mme Dégardin présente au conseil communautaire l'acte notarié de cession ainsi que la convention de mandat avec la commune transmis avec la convocation.

Concernant le projet d'acte notarié, le document prévoit comme validé lors du conseil du 20 décembre 2012:

- La cession à l'Euro symbolique la partie de parcelle jouxtant le bâtiment existant pour la construction dudit édifice.
- La rétrocession dans les mêmes conditions, si le Val de l'Ailette venait à cesser son activité sur ce site.
- La validation systématique par la commune, si le Val de l'Ailette venait à changer la nature de son activité sur ce site.

Il prévoit également deux dispositions nouvelles :

Le président présente alors le projet d'acte notarié établi selon ces termes par maître Delorme et fait remarquer que deux clauses supplémentaires ont été rajoutées :

- L'instauration d'une servitude réelle et perpétuelle de passage qui pourra être exercée en tout temps sans restriction pour les besoins de l'activité d'accueil de la Ribambelle
- Le devenir des locaux construits sur la parcelle cédée : ils seront démontés pour être réutilisés ailleurs ou cédés à la commune de Verneuil pour un montant qui sera fixé le moment venu entre les parties.

Concernant la convention de mandat, celle-ci prévoit l'organisation administrative des travaux (sous maîtrise d'ouvrage CCVA) et précise les modalités financière de leur réalisation (financement, part CCVA, part Commune) comme suit :

Poste de dépense -	Montant HT	Taux TVA	Montant TVA	Montant TTC	Participation Commune Verneuil	
Création fond de forme dans la cour	8 841,00 €	19,6%	1 732,84 €	10 573,84 €	37,5%	3 315,38 €
Ouverture dans pignon	1 101,00 €	19,6%	215,80 €	1 316,80 €	20%	220,20 €
Etude désordres	1 782,00 €	19,6%	349,27 €	2 131,27 €	20%	356,40 €
Résolution des désordres	18 500,00 €	19,6%	3 626,00 €	22 126,00 €	20%	3 700,00 €
<b>Total des Dépenses</b>	<b>30 224,00 €</b>		<b>5 923,90 €</b>	<b>36 147,90 €</b>		<b>7 591,98 €</b>

Enfin la réalisation de l'extension nécessite un appel d'offre sous forme de procédure adaptée. Bien que cela ne soit pas obligatoire, il est proposé à l'assemblée de mettre en place d'une commission d'appel d'offre dont l'avis serait consultatif.

La composition serait la suivante :

- M. Lemoine,
- Mme Petit vice-présidente en charge du parascolaire
- M. Cornille et M. Seppe représentants de la commune de Verneuil-sous-Coucy.



M. Lemoine interpelle M. Cornille à ce sujet afin qu'il exprime son ressenti sur le dossier.

M. Cornille affirme être entièrement d'accord avec ce qui a été dit et se dit satisfait de la bonne articulation et de la bonne entente avec la Communauté de Communes sur ce dossier.

Mme Petit souligne le fait que l'on a pour le moment transféré la Ribambelle dans les locaux du RAM, sur le site du vivier de Folembray.



Mme Charuk s'interroge sur la durée des travaux.

Mme Dégardin répond que le résultat de l'appel d'offres devrait être connu fin octobre début novembre et que les travaux en eux-mêmes peuvent être rapides (3 mois) car il s'agit de constructions modulaires réalisées en usine. Il y a cependant le délai d'obtention du permis de construire.

Mme Charuk revient donc sur la date de fin travaux et demande si pour l'année 2014 ceux-ci seront terminés.

Mme Dégardin répond que oui.

M. Lemoine demande au Conseil s'il y a des questions. En l'absence, il propose de passer au vote.

***Le conseil communautaire approuve à l'unanimité les dispositions figurant au projet d'acte notarié, celles figurant dans la convention ainsi que la mise en place et la composition de la commission d'appel d'offre.***

## **5. Projet Educatif Local : présentation état d'avancement**

Mme Mercier, coordinatrice enfance et jeunesse, présente l'état d'avancement du Projet Educatif Local à l'assemblée. Elle aborde notamment les différentes étapes de travail avec les divers interlocuteurs sur le sujet à savoir :

- Questionnaires et réunions avec les parents
- Rencontres individuelles et réunions avec les équipes éducatives
- Rencontres individuelles avec les élus (toujours en cours)

Elle fait également un bref retour sur la législation de ce programme ainsi que son objectif global pour ensuite présenter les retours des différents interlocuteurs à ce sujet.

De manière globale voici les retours :

- Les Besoins
  - Accueil des enfants pendant la journée de travail des parents (P)
  - Respect des rythmes de l'enfant (D)
  - Eviter l'évasion scolaire et la désertification du territoire (E)
- Les contraintes
  - Les obligations liées à l'application de la réforme (horaires)
  - Les lieux, les possibilités de financement et les tarifs
  - Les besoins humains
- Les orientations
  - Permettre l'éveil culturel des enfants
  - Soutenir l'ouverture des jeunes aux autres, au monde
  - Soutenir la notion d'accès à la citoyenneté (accès à la vie active, implication sur le territoire, esprit critique,...)

Elle termine en énonçant la suite du travail à effectuer :

- terminer les rencontres avec les élus,
- faire des propositions concrètes d'horaires et d'accueil par site
- et enfin faire une évaluation financière des coûts pour la collectivité.

M. Lemoine interpelle l'assemblée et demande leurs ressentis concernant le changement d'horaire et cette nouvelle façon de faire.

☞ M. Lefèvre s'interroge sur l'état sur le Chaunois de ce dispositif, on sait qu'il a été mis en place sur certaines communes, qu'en est-il ?

Mme Petit intervient pour préciser qu'effectivement sur Manicamp et Blérancourt, ce dispositif a été mis en place.

☞ M. Lefèvre affirme que lors de la rentrée scolaire, les directeurs et directrices d'écoles ont dit qu'il y aurait une présentation de ce que pourrait être le changement avant la fin de l'année. Les parents vont être en attente, qu'en est-il de cela ?

Mme Petit lui répond qu'il y aura un projet avec un état de réflexion pour le 15 décembre 2013.

M. Lemoine ajoute que les aménagements de la loi ont changés 3 ou 4 fois ces derniers temps. Bientôt nous aurons un retour global sur ce changement dans les écoles, avec ce qui a été positif et ce qui l'a moins été. Il ne faut pas se précipiter car on pourra s'adapter avec leurs retours.

☞ M. Lautout lui demande s'il existe réellement une bonne solution ?

M. Lemoine ne sait pas vraiment mais précise que dans tous les cas il faudra rester raisonnable et ne pas être utopique. A chaque fois que l'on met en place un projet, il y a des finances à mettre à côté. Ecole par école, il y aura plusieurs propositions avec des chiffres.

☞ M. Lefèvre s'étonne d'ailleurs de ne pas avoir vu les assistantes maternelles dans les interlocuteurs privilégiés sur ce dossier et qu'elles n'aient pas été consultées.

Mme Petit répond que l'on va tout faire pour ne pas causer du tort aux assistantes maternelles.

Mme Dégardin précise à ce sujet que pour le moment, les dispositifs d'accueil ne sont pas prévus pour aller au-delà des horaires actuels des écoles. Il n'y a donc à priori pas d'impact pour les assistantes maternelles

Mme Mercier précise que l'on est quand même dans le cadre de la réforme scolaire.

☞ M. Lefèvre fait remarquer que les parents devront choisir entre la nounou et l'accueil périscolaire lié à la réforme qui à priori ne sera pas de la garderie. Actuellement, « on » entend à la sortie des écoles que le personnel de surveillance n'est pas formé et pas efficace.

Mme Mercier précise qu'à ce jour les assistantes maternelles n'arrivent pas à répondre à la demande. Il faudra de toute façon trouver de nouveaux équilibres..

☞ M. Lemoine demande si certains membres de l'assemblée ont eu des échos sur la façon dont cela se passe à Manicamp et Blérancourt.

M. Philipon répond qu'effectivement certains parents se plaignent à Blérancourt. A Manicamp, on sait que c'est une volonté du professeur qui fait cela bénévolement, donc ça se passe bien.

☞ M. Lemoine revient sur la présentation, qui a permis d'intégrer 3 points de vue : celui des parents, celui des enseignants et celui des élus. On voit bien que la jeunesse dans notre territoire concerne tout le monde, on ne s'occupe pas assez de nos jeunes.

Mme Tust ajoute qu'il faut aussi prendre en considération les adolescents du territoire.

Mme Mercier lui répond qu'effectivement, il y a une démarche de travail avec les adolescents.

M. Duminil termine en faisant un point sur la rentrée scolaire sur le territoire. Le Val de l'Ailette a fait sa meilleure rentrée depuis 6 ans. M. Duminil affirme s'être lui-même déplacé sur la moitié des écoles ce jour-là et il n'a fait état d'aucune remarque ou demande particulière. Concernant les effectifs, 892 élèves ont été accueillis, c'est 2 de moins que l'an passé mais ce n'est pas figé.

## **6. Scolaire: Frais de fonctionnement**

Mme Deruelle, responsable des affaires scolaires présente les modalités de calcul des frais de fonctionnement précisant ainsi que la Communauté de Communes prend en charge toutes les charges de fonctionnement des écoles (hors investissement, périscolaires, cantines) via le compte administratif de l'année N pour l'année scolaire N/N+1.

Elle rappelle les montants des années précédentes :

	2008-2009	2009-2010	2010-2011
Nb enfants Maternelle	326	339	373
Solde charges Maternelle.	303 150 €	370 410 €	340 344 €
<b>Coût Enfant Maternelle.</b>	<b>929,91</b>	<b>1 092,66 €</b>	<b>912,45 €</b>
Nb enfants Elémentaire	568	564	537
Solde Charge Elémentaire.	187 870 €	220 252 €	230 686 €
<b>Coût Enfant Elémentaire.</b>	<b>330,76 €</b>	<b>390,52 €</b>	<b>429,58 €</b>

Et présente le montant des frais tels que calculés pour l'année 2011-2012 et validés par la commission scolaire

	2011-2012
Nb enfants Maternelle	334
Solde charges Maternelle.	<b>377 452,93€</b>
<b>Coût Enfant Maternelle.</b>	<b>1 130,10 €</b>
Nb enfants Elémentaire	554
Solde Charge Elémentaire.	194 470,26€
<b>Coût Enfant Elémentaire.</b>	<b>351,03 €</b>

Comme convenu en conseil du 1<sup>er</sup> juillet 2013, un coût par enfant de maternelle hors surveillance lors des transports scolaires a été établi et arrêté à **1 063,60 €**

En l'absence d'autres remarques et questions, M. Lemoine propose de passer au vote.

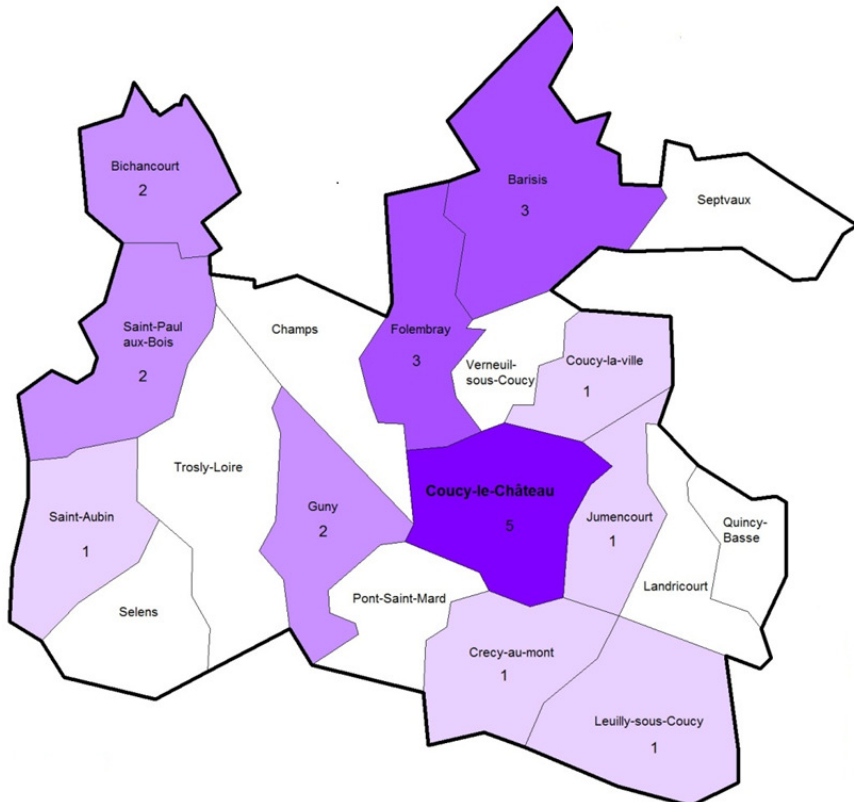
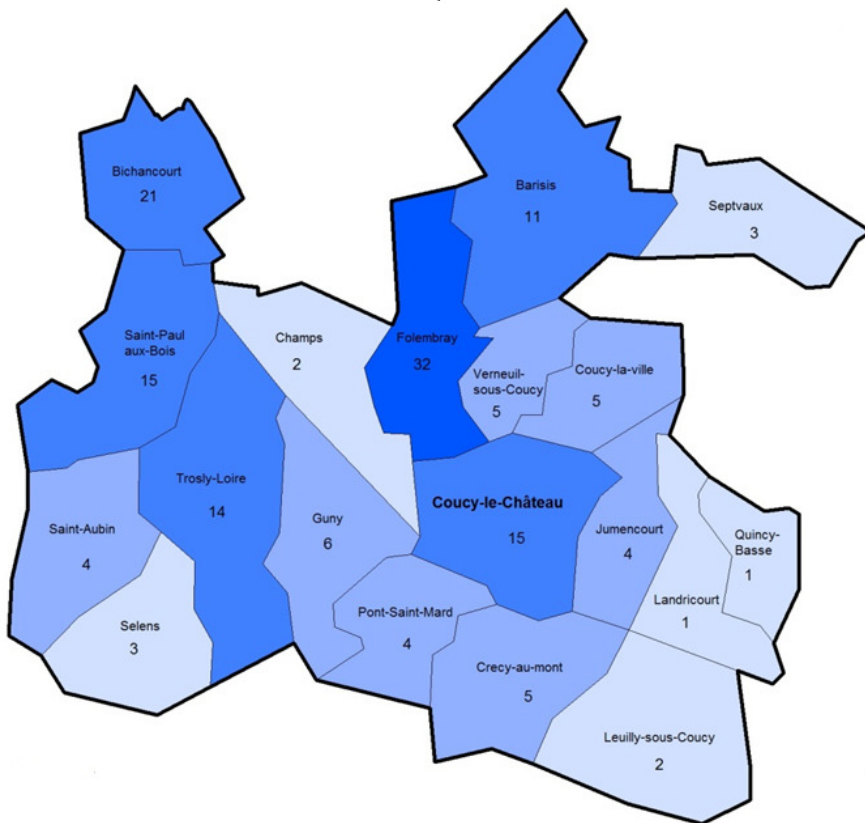
**Le conseil communautaire approuve à l'unanimité les frais de fonctionnement pour l'année 2011-2012.**

## **7. OPAH : Bilan intermédiaire – Proposition évolution des taux**

Mme Dégardin intervient sur l'OPAH du Val de l'Ailette débutée en janvier 2012. Elle fait état du **bilan intermédiaire** présenté en commission de suivi le 26 septembre dernier.

Ainsi, 159 contacts ont été pris au 18 septembre 2013 et 152 personnes ont été reçues aux permanences :

- 39 à Coucy-le-Château,
- 45 à Trosly-Loire,
- 43 à Folembray
- 25 à Barisis-aux-Bois.



Mme Dégardin indique que comme cela a été proposé jeudi dernier à M. Crépeaux, maire de la commune de Champs sur laquelle aucun dossier n'a été déposé, il est possible d'organiser des réunions d'information locales. Il suffit que les maires en fassent la demande auprès de la CCVA.

Depuis le début de l'opération :

- ✓ 22 dossiers ont été acceptés par l'ANAH dont 7 sont d'ores et déjà soldés
- ✓ 32 sont en attente de pièces avant d'être déposés.
- ✓ 13 dossiers ont été instruits hors OPAH

**En ce qui concerne les subventions relatives aux 22 dossiers acceptés, 214.904 € de subventions ont été accordés par l'ANAH et 107.769 € par la CCVA permettant ainsi la réalisation de 467.460 € de travaux hors taxe.**



Pour mémoire, l'enveloppe réservée par la CCVA en autorisation de programme est de 3\*67.500 € = 202.500 € pour toute l'OPAH.

En termes de crédit de paiement : 100.000 € ont été prévus au budget 2013 pour actuellement 27.308 € payés

Les taux moyens de subvention des dossiers sont les suivants :

- ✓ Précarité énergétique 80%
- ✓ Habitat indigne 86%,
- ✓ Adaptation pour l'autonomie 90%
- ✓ Propriétaire Bailleurs 32%.

Mme Dégardin présente ensuite les **modifications des règles de financements** adoptées par l'ANAH en Juin dernier :

Ouvertures des aides :

- aux propriétaires occupants anciennement « plafond majoré » devenu « plafond modeste »
- aux propriétaires Bailleurs.

Modifications des taux et prime :

	Précarité énergétique	Prime Habiter Mieux
CCVA	30 %	500 €
Anah	25 % ou 35 % ↓ 35 % ou 50 %	2 100 € ↓ 3 500 €

Il s'avère que l'aide de la CCVA est maintenant trop importante et les subventions de l'Anah sont écartées pour rester en deçà du taux de subvention maximum (80% du TTC pour les revenus modeste et 100 % du TTC pour les revenus très modestes)

Afin de consommer en totalité les subventions susceptibles d'être accordées par l'ANAH, il est proposé à l'assemblée d'ajuster les conditions d'attribution de l'aide de la CCVA concernant les dossiers de précarité énergétique en baissant le taux à 10% et en fixant un seuil minimum de travaux.

M. Lemoine demande au Conseil s'il y a des questions. En l'absence, il propose de passer au vote.

**Le conseil communautaire approuve à l'unanimité la proposition du président de consommer les subventions disponibles auprès de l'Anah et donc d'ajuster les taux et les seuils d'attribution.**

☞ M. Dumont intervient afin d'avertir l'assemblée sur les différents démarchages illégaux qui ont lieu suite à cette opération sur le territoire. En effet, des personnes peu scrupuleuses effectuent des appels intempestifs ou effectuent des visites d'habitations en se réclamant de la mairie allant même jusqu'à stipuler le nom du maire et son accord. Il informe l'assemblée qu'il a distribué dans chaque boîte aux lettres un message d'alerte dans lequel il recommande à ses administrés de ne pas ouvrir leur porte à ces démarcheurs et d'avertir ensuite la mairie, la gendarmerie ou encore Aisne Habitat. Il y mentionne également le fait que le site de Coucy étant Classé, les dossiers de travaux extérieur doivent être vu par l'ABF et demande à ce qu'Aisne Habitat en soit prévenu.

Mme Dégardin ajoute que la commune de Leuilly-sous-Coucy l'a averti que des personnes se rendaient chez les particuliers en se recommandant d'Aisne Habitat. Elle rappelle à l'assemblée qu'Aisne Habitat n'effectue aucun démarchage ni téléphonique, ni à domicile.

M. Lemoine demande à M. Dumont de lui transmettre le document qu'il a rédigé.

Mme Dégardin propose qu'un message d'alerte soit intégré de manière très visible sur le site internet de la CCVA et qu'un article abordant ce sujet figurera dans le prochain numéro de l'Ailette, distribué dans toutes les boîtes aux lettres du territoire.

## **8. Départ en retraite**

M Lemoine fait état des derniers départs en retraite pour lequel un cadeau a été fait sous la forme d'un appareil photo. Dernièrement, le Val de l'Ailette a souhaité offrir une somme de 200 € en participation à un voyage que la personne souhaite réaliser. Pour cela il est nécessaire de prendre une délibération.

M Lemoine demande donc au Conseil l'autorisation, à l'occasion des départs en retraite, de pouvoir mandater directement sur le compte des personnes concernées un montant maximum de 200 €.

M. Lemoine demande au Conseil s'il y a des questions. En l'absence, M. Lemoine propose de passer au vote.

Le conseil communautaire, à l'unanimité, autorise le président à procéder aux formalités visant à attribuer un cadeau numéraire d'un montant maximum de 200 € à l'occasion des départs en retraite.

## **Questions diverses.**

M. Lemoine revient sur l'affaire des communes isolées portée au tribunal administratif (Manicamp et Quierzy) en précisant que si cette affaire n'a pas abouti au 1er janvier 2014, les communes seront dans l'obligation d'entrer sur le territoire du Val de l'Ailette.

Il revient également sur les échos dans la presse sur Valor' Aisne suite aux récents problèmes. Il précise que les délégués vont devoir voter le Vendredi 4 Octobre 2013 pour un nouveau président. Il signale qu'il est important de suivre cette affaire car le Val de l'Ailette est concerné au travers de la valorisation des déchets qui représente un coût non négligeable du service.

M. Dumont invite l'assemblée à lire la presse du lendemain à ce sujet.

M. Leclercq tient quant à lui à faire savoir au conseil qu'un Forum de l'Habitat et de l'Environnement sera organisé par la Communauté de Communes les 16 et 17 Novembre 2013. Il y aura des conférences et des stands de professionnels prêts à répondre aux diverses questions. Celui-ci se déroulera au gymnase de Coucy-le-Château. L'entrée est entièrement gratuite.

M. Lemoine termine en informant les membres du conseil de l'organisation par le LPA (Lycée Professionnel et Agricole) le lendemain d'une journée de formation sur la gestion différenciée ouverte aux salariés et agents des espaces verts. Il recommande d'ailleurs aux élus et aux communes d'inciter leurs agents à y participer bien que les délais d'inscriptions soient dépassés.

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 20.**

**Les extraits des délibérations seront transmis en Préfecture en application de l'article L2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.**

**Toute personne peut prendre connaissance du registre des délibérations à la Communauté de Communes du Val de l'Ailette.**

**Le Secrétaire de séance  
Denis CORDIER**



**Le Président  
Thierry LEMOINE**

